

AVIS DE DE RECRUTEMENT D'UN-E GYNECOLOGUE

L'ANSS-Santé PLUS lance un appel d'offres d'un recrutement d'un-e Gynécologue pour la supervision formative du personnel médical et paramédical dans le cadre du projet Agir pour la santé sexuelle des personnes vivant avec le VIH et les populations clés en Afrique Centrale. Elle informe les personnes intéressées par cette offre, qu'elles peuvent consulter et retirer les termes de référence affichés à la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS, sur toutes ses Antennes et sur son site web : www.anssburundi.bi à partir du 08 août 2025. Les dossiers de candidature composés de : Un curriculum vitae actualisé et devis signé, seront déposés au secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, avenue Muhabo N° 6, tous les jours ouvrables de 9h à 15h30 au plus tard le 10 septembre 2025 à 15h30. Les dossiers déposés ne seront pas récupérés. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Directrice Exécutive



Martine KABUGUBUGU



TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN·E GYNECOLOGUE POUR LA SUPERVISION FORMATIVE DU PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL – PROJET AGIR

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

CONTEXTE PROGRAMMATIQUE

L'ANSS Santé PLUS met en œuvre le projet "Agir pour la santé sexuelle des personnes vivant avec le VIH et les populations clés en Afrique Centrale ", financé par l'Expertise France dans le cadre de l'Initiative. Il a pour objectif d'améliorer la santé sexuelle des personnes vivant avec le VIH et les populations clés au BURUNDI. Plusieurs axes seront développés :

- Améliorer l'offre de services en santé sexuelle dans les structures associatives et publiques partenaires du projet
- Développer la demande

Dans le cadre du premier axe, des supervisions formatives sur le dépistage et le traitement des lésions précancéreuses du col seront organisées à l'intention du personnel médical et paramédical formé dans l'ensemble des sites d'intervention du projet, afin d'améliorer la qualité des services et l'accueil des patient·es.

Le projet compte 13 sites partenaires, dont 12 ont bénéficié depuis 2022 d'activités de formation et de mentorat, et un treizième qui sera intégré cette année. La formation du personnel médical dans ces sites, répartis dans 10 provinces du pays, garantit aux PVVIH vivant en régions l'accès à une offre de services équivalente à celle disponible dans la capitale.

Des supervisions formatives semestrielles seront organisées dans chaque site situé en dehors de Bujumbura, et une supervision annuelle sera réalisée dans chacun des sites de Bujumbura. Ces supervisions seront conduites par un·e gynécologue.

Ainsi, L'ANSS fera appel à un·e consultant·e spécialisé·e afin de garantir la réalisation efficace et de qualité de cette activité.

2.OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

OBJECTIF GENERAL : AMELIORER LA SANTE SEXUELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH ET DES POPULATIONS CLES AU BURUNDI

OBJECTIF SPECIFIQUE :

- Conduire des supervisions formatives auprès du personnel médical et paramédical formé dans tous les sites d'intervention du projet, afin d'améliorer la qualité des services et l'accueil des patient·es.

Résultats attendus

- Les structures bénéficiaires du projet améliorent la qualité de leur offre de services en santé sexuelle ainsi que l'accueil réservé aux patient·es.



- Les patient-es des structures bénéficiaires expriment un niveau élevé de satisfaction quant à l'offre de services en santé sexuelle et à l'accueil reçu.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1. CADRE D'INTERVENTION

Le cadre d'intervention vise à améliorer la qualité des services en santé sexuelle et l'accueil dans les structures bénéficiaires à travers des supervisions formatives régulières auprès du personnel médical et paramédical formé. Ces supervisions se dérouleront une fois par semestre et par site pour les 10 sites situés en dehors de Bujumbura pendant 4 ans (soit 80 supervisions au total), et une fois par an et par site pour les sites de Bujumbura. La première année, seules deux structures à Bujumbura bénéficieront de supervisions, soit 2 supervisions au total. A partir de la deuxième année, un troisième site à Bujumbura sera ajouté, ce qui portera le nombre de supervisions annuelles à 3 pour les trois dernières années. L'augmentation du nombre de supervisions s'explique donc par l'intégration de ce nouveau site dans le dispositif de suivi. Ces supervisions permettront d'identifier les besoins en renforcement de capacités, d'accompagner les prestataires dans l'amélioration continue de leurs pratiques et de garantir un accueil respectueux et inclusif des patient-es.

3.2. ACTIVITES PREVUES

- Sites situés en dehors de Bujumbura : une supervision formative par semestre pendant 4 ans, soit 2 supervisions par an $\times$ 10 sites $\times$ 4 ans = 80 supervisions.
- Sites situés à Bujumbura : une supervision formative par an ; soit 2 supervisions la première année et 3 supervisions par an pour les trois années suivantes.

3.3. LIVRABLES

1. Rapports de supervisions formatives

Un rapport par visite de supervision, incluant les sites visités et les dates de visite, les constats et points forts observés, les difficultés rencontrées, les recommandations et actions correctives proposées

2. Plans d'action correctifs

Elaboré pour chaque site à l'issue des supervisions, précisant les actions à entreprendre, les responsables et les délais.

3. Base de données de suivi

Un tableau récapitulatif de toutes les supervisions réalisées, incluant la fréquence, les sites, le type de personnel supervisé et l'état de mise en œuvre des recommandations.

4. Synthèses annuelles

Un document récapitulatif présentant l'analyse globale des résultats des supervisions, les progrès réalisés, les écarts par rapport aux objectifs et les leçons apprises.

3.4. PERIODE DE MISE EN ŒUVRE



La période de mise en œuvre de la mission s'étendra de septembre 2025 à Mars 2029.

3.5. MODALITES PRATIQUES (ORGANISATION LOGISTIQUE)

La documentation nécessaire, interne au projet sera mise à disposition en amont des activités/missions. L'ANSS Santé PLUS se chargera d'organiser les déplacements dans les sites situés en dehors de Bujumbura. Chaque mission devra être programmée en coordination avec la coordinatrice du projet.

Consultance de 91 jours.

Les déplacements et les frais de vie sont pris en charge par l'ANSS- Santé PLUS.

4. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT.E

QUALIFICATIONS :

Médecin gynécologue

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Minimum 10 ans d'expérience dans le dépistage et traitement des lésions précancéreuses du col par système de thermocoagulation et cryothérapie
- Expérience indispensable en formation
- Expérience de travail avec le milieu associatif

AUTRES COMPETENCES :

- Très bonne maîtrise du français ;
- Excellentes capacités relationnelles et d'animation ;
- Excellentes capacités rédactionnelles démontrées.

IMPERATIFS :

- Doit se rendre physiquement dans les sites à Bujumbura et dans les provinces

5. MODALITES DE CANDIDATURE

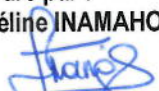
Date limite de dépôt des candidatures : 10 Septembre 2025

Les dossiers de candidature, comprenant un CV actualisé et un devis signé, doivent être déposés en main propre à la Direction exécutive de l'ANSS Santé PLUS entre 9h00 et 15h30.

L'ensemble des candidatures reçues sera examiné par un comité de sélection, sur la base des critères suivants :

- Adéquation du profil du/de la consultant.e avec les besoins du projet ;
- Pertinence et compétitivité du coût de la prestation.

Préparé par :
Angéline INAMAHORO


Coordinatrice du projet SSR

Vérifié par :
Déogratias NDAYITWAYEKO


Directeur des programmes

Revu par :
Vianney HASABAMAGARA


Directeur Administratif
et Financier

Approuvé par :
KABUGUBUGU Martine
Directrice Exécutive



